

Quand les chargés ont du cachet

Dominique HARDY

CONFÉRENCE DU 3 FEVRIER 2018

Après avoir rappelé que, dès l'Instruction générale de 1792, les plis chargés devaient comporter au moins deux cachets de cire avec empreinte, puis en 1832 que ces empreintes devaient comporter des signes distinctifs, divers cas de scellement par l'administration postale des lettres chargées sont évoqués.

Le nombre des cachets n'est pas toujours conforme aux règlements.



La présente enveloppe doit être scellée de deux cachets seulement.

Un seul cachet appliqué malgré la mention de deux cachets sur cette enveloppe officielle des Postes.

Sont ensuite examinés les différents cas où la poste intervient dans le contrôle des correspondances chargées aussi bien dans le service intérieur que pour celles venant de l'étranger. On peut les résumer à :

Nombre insuffisant de cachets :

- dans le service intérieur
 - . cachets obligatoires
 - . cachets apposés par sureté
- sur les plis venant de l'étranger
 - . cachets obligatoires
 - . cachets apposés par sureté.

Nombre de cachets suffisants (5), mais possibilité de spoliation par les plis du rabat, donc apposition de deux cachets par la poste par sureté avec mention DEPART / CHARGEMENT.



- Pas d'inscription spécifique sur les cachets de l'expéditeur.
- Irrégularité quelconque dans les indications portées sur le pli chargé.
- Enveloppes à bords colorés.
- Destinataire décédé.
- Refus de recevoir le pli du fait de présomption de spoliation émise par le destinataire.

Lettre recommandée venant d'Alzey du 13 avril 1843, considérée comme chargée à son arrivée en France, et donc apposition d'un croisé de ficelle scellé de deux cachets de cire avec mention ROUTE DE FORBACH





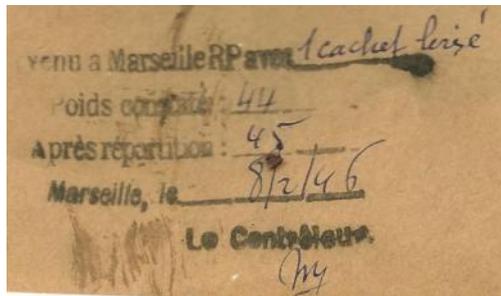
Lettre recommandée venant de Londres du 20 août 1860, considérée comme chargée à son arrivée en France, et scellée par cinq cachets sans inscription spécifique. Apposition d'un croisé de ficelle scellé de cire avec mention : CALAIS A PARIS 1°.



- Plis détériorés.
- Cachet altéré par adhérence.
- Poids d'un chargement inexact à l'ouverture de la dépêche.
- Réintégration dans le service d'un objet chargé ou d'une lettre recommandée, livrée par erreur à une personne autre que le destinataire.
- Chaque cas était illustré de plusieurs exemples.

Lettre refusée par le destinataire du fait du risque de spoliation.
 « Parvenu au 4^e avec 1 côté déchiré.
 Contenu vérifié et conforme à la lettre d'envoi. »





Lettre avec valeur déclarée. Deux cachets de cire scellent le pli. Un cachet est constaté à l'arrivée à Marseille qui applique au tampon une marque spécifique locale où est rajouté « 1 cachet brisé ». Le pli est scellé d'un cachet de cire du bureau de Marseille et est pesé avant et après